

Arrêté n°24 01 07 D

Arrêté portant nomination des Directeurs fonctionnels de l'Université de technologie de Belfort-Montbéliard

Le directeur

Vu l'article L.712-2 du Code de l'Éducation ;

Vu le décret n°2018-1189 du 19 décembre 2018 relatif aux universités de technologie et modifiant le code de l'éducation ;

Vu l'arrêté ministériel du 16 juillet 2021 portant nomination du directeur de l'UTBM ;

Vu les statuts de l'établissement ;

Vu l'article 7 du règlement intérieur.

Vu l'arrêté n°231001 D portant nomination des Directeurs fonctionnels de l'Université de technologie de Belfort-Montbéliard.

Considérant que les directeurs fonctionnels sont nommés par le directeur de l'établissement, pour une durée de 4 ans, renouvelable, après avis conforme du Conseil d'administration. Ils sont membres du comité de direction.

Sont mis à disposition pour accomplir les missions des directeurs fonctionnels, des ressources humaines, des équipements et des crédits budgétaires.

La fonction de directeur fonctionnel est incompatible avec celle de membre du Conseil d'administration, du Conseil scientifique et du Conseil des études et de la vie universitaire.

Arrête

Article premier :

Directions	Prénom et Nom	Délibération du Conseil d'administration	Fin du mandat
Direction à la recherche, aux études doctorales et à l'innovation	Vincent HILAIRE	25/09/2020	25/09/2024
Direction aux formations et à la pédagogie	Florence BAZZARO	25/09/2020	25/09/2024
Direction aux relations internationales et à l'internationalisation	Franck GECHTER	30/09/2022	30/09/2026
Direction aux Relations avec les Entreprises	Damien PAIRE	15/12/2023	15/12/2027

Article 2 : Transmission, Publication et Exécution

Le directeur général des services de l'UTBM est chargé de l'exécution du présent arrêté ainsi que de sa transmission à la Rectrice de région académique Bourgogne-Franche-Comté, Chancelière des universités.

Après transmission, le présent arrêté sera publié sur le site internet l'UTBM et sur son intranet NUXEO.

Sevenans, le 29 janvier 2024

Le Directeur de l'UTBM,
Ghislain Montavon

